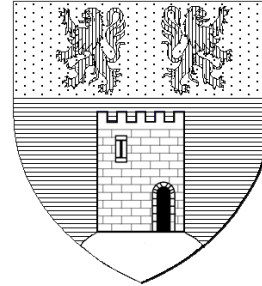


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT**

**Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves. M. FEMY Michaël avait donné pouvoir à Mme TREMORI.**

**Absents : MM MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume, excusés.**

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en rappelant l'ordre du jour.  
Lou MURAT est désignée Secrétaire de séance.

## **1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière il est adopté à l'unanimité.

Des précisions sont apportées concernant l'affectation du bâtiment de la Mutte :

- la partie logement accessible à partir de la Cour du Château sera affectée au stockage du petit matériel communal utilisé par Marie-Pierre,
- la partie garage sera mutualisée entre le Comité des Fêtes pour le gros matériel, le Luminaire pour l'estrade, les spots et le matériel volumineux ainsi que les gros outils de la Mairie à utilisation régulière dans le village.

Établi le : 16/02/2024

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

## **2- INFORMATIONS DIVERSES**

Sophie se trouve en arrêt de travail une semaine suite à une chute.  
Le Loto est fixé au samedi 24 février à 20 H 30. Les conseillers sont invités à remplir la corbeille des conseillers.

La demande de subvention pour la réhabilitation du Café PAU a été déposée auprès du Département dans les délais et inscrite sur la liste de sélection des projets de cohérence territoriale 2024 pour un montant de subvention de 561 071 €.

La prochaine réunion cantonale aura lieu le jeudi 4 avril à 14 H 00 à Nyons.

Une demande de DETR (Etat) sera transmise pour 2025.

La Région pourrait participer à hauteur de 100 000 €. Didier-Claude BLANC, Conseiller Régional du secteur a mis la Commune en contact avec les services instructeurs.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est notifié à 17 500 € en dépenses.

La commission des listes électorales s'est réunie le 28 décembre 2023. Elle a validé les radiations d'office et les demandes d'inscription.

Le contrat d'ouverture de compte auprès de Panneau Pocket a été signé pour trois 3 ans.

La demande d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de la Drôme est en cours.

Un mariage aura lieu le 28 septembre 2024, celui de Sandra BACOT.

Les Vœux et la Galette des rois ont enregistré cette année une participation moindre.

Un acte de vandalisme a été constaté sur la station du SMIGIBA en aval du Pont du Château. Cet instrument de mesure des débits a été endommagé par des tirs d'arme à feu. Le Président du SMIGIBA, Juan MORENO, Maire de Ventavon, a immédiatement prévenu le Maire en lui demandant d'informer le Président de l'ACCA. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie et l'enquête est en cours.

A l'invitation du Maire de Barret-sur-Méouge une réunion des maires de la vallée est fixée au 2 février à 18 H 30 sur la question du transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les communes travaillent sur une parade pour éviter ce transfert que personne n'a demandé, pas plus les communes que la communauté de communes et qui va entraîner une augmentation insupportable du prix de l'eau.

Le Président du SMIGIBA se rendra le 19 février 2024 sur la Commune pour préparer la réunion publique sur le projet d'aménagement de la Lauzence.

Suite au décès d'Elise PAU et sans indication sur sa succession, Philippe BACOT signale officiellement que des choses (une liste a été remise) lui appartenant sont stockées dans le garage d'Elise à l'entrée du Village et dans sa grange Chemin de Notre Dame de Calma. Il récupèrera le tout au plus tôt.

La Commune reste sans nouvelle des suites de la médiation judiciaire bien qu'il semble que le SIVOS se soit réuni à ce sujet le 4 janvier dernier.

La future implantation d'un lieu de stockage des déchets vert et bois a été prédéfini aux abords de la station d'épuration. Sandrine qui suit le dossier se rapprochera de la CCSB pour valider le lieu et préciser les règles en la matière.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

David MARTIN sera mis en demeure de libérer les lieux au 31 mars, faute de quoi la Commune récupèrera tout ce qui s'y trouve.

Sur l'espace libéré, un second hangar de faible hauteur pourrait être implanté avec des panneaux solaires pour proposer des locaux professionnels répondant ainsi à plusieurs demandes d'artisans locaux.

La Commission du Marché se réunira le samedi 27 janvier pour examiner la demande de Monsieur TESTE de Buis-les-Baronnies qui propose des fruits et légumes.

L'assemblée générale annuelle de Chaupatine est fixée au samedi 27 janvier à 14 H 30, celle du Luminaire au dimanche 28 à 10 H 30.

### **3- TERRAIN MICHEL : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES**

La réunion de chantier du 6 janvier a rassemblé Lou, Sandrine, Christine et Yves. Après visite sur le terrain, les choix d'aménagements ont été validés.

Sur cette base des devis ont été demandés par Christine en vue d'une mise en concurrence.

Christine présente le devis et le tableau comparatif des offres.

Il ressort des échanges et de l'étude des propositions que :

- Le choix de l'équipement pour les enfants doit être calibré pour des 3 à 12 ans,
- Les équipements ne seront pas implantés sur des dalles béton mais sur du sol végétalisé,
- Le mobilier (tables de pique-nique, poubelles) fera l'objet d'une commande distincte auprès d'autres fournisseurs pour obtenir de meilleurs prix.

Le plan d'implantation et le cahier des charges établis par Yves en vue la consultation globale des entreprises est validé à l'unanimité. Il sera adapté à la marge pour tenir compte de l'emprise du nouveau jeu d'enfant destiné à un public plus âgé.

### **4- ECURIE SARLIN : LANCEMENT DU CHANTIER**

La réactualisation des devis ne donnant pas satisfaction, Christophe MINETTO et Monsieur CHABAUD ont été reçus le 19 janvier.

Le devis a été repris supprimant certains postes surdimensionnés ou sur des postes qui seront pris en charge par la Mairie.

Cependant, force est de constater que le coût est néanmoins majoré de plus de 10 %.

L'ouverture du chantier devrait intervenir au 15 mars 2024.

### **5- VOIRIE**

**Chemin du Moulin** : la livraison des blocs pour soutenir le chemin de l'hôtel AUDIBERT a été effectuée. Jérôme s'est engagé à achever les travaux avant le printemps.

---

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

**Chemin du Château** : le devis fait apparaître un coût élevé du fait des matériaux. Dans ces conditions, des solutions ont été recherchées concernant la fourniture de gravier. Des accords sont intervenus avec Monsieur COTTET pour la mise à disposition de gravier lui appartenant sur le chemin communal desservant sa propriété et avec Michel CURNIER pour chercher et prendre du gravier pour le chemin de la Tour.

Sur les autres points signalés sur la voirie communale et nécessitant des travaux, le Groupe BRAJA a transmis un devis chiffrant poste par poste les points à traiter. D'autres devis sont en attente. En l'absence de Michael FEMY, conseiller en charge de la voirie, la question est reportée à une séance ultérieure au cours de laquelle seront définis les priorités et le calendrier.

## **6- ANCIENNE POSTE : REMISE EN LOCATION DU PETIT LOGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE**

Le bail avec Marjorie BOUET pour l'appartement de l'étage de l'Ancienne Poste a été signé avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Jérôme VASAPOLI a libéré les lieux au rez-de-chaussée partie gauche et remis les clés. Un rafraichissement est à réaliser en vue de la remise en location. Le loyer est fixé à 270 €.

## **7- CHARTE D'ENGAGEMENT SUR LES DECHETS MENAGERS AVEC LA CCSB**

Dans le cadre de la stratégie de communication de la Communauté de Communes pour optimiser la gestion des déchets, favoriser leur prévention et encourager le tri, un projet de charte visant à améliorer la communication et la compréhension des enjeux en lien avec la gestion des déchets a été réalisé. Cette charte engage conjointement la CCSB et les communes membres.

Les enjeux de cette charte sont les suivants :

- Faciliter la communication entre les services communaux et intercommunaux vers un discours et des actions communes,
- Favoriser l'éco-exemplarité,
- Se tourner vers l'économie circulaire,
- Informer la population afin d'améliorer les performances de tri des déchets et réduire les tonnages des ordures ménagères et des encombrants.

Le Conseil Municipal approuve la charte d'engagement sur les déchets ménagers entre la CCSB et ses communes membres et autorise le Maire à la signer pour application immédiate. (délibération n°2024-01)

## **8- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS**

**Communauté de Communes** : les travaux portent sur les Orientations Budgétaires 2024.

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

**Rue Saint Martin** : les habitants de la rue se plaignent du manque d'éclairage. Des solutions seront recherchées.

**Ecole de Séderon** : Lou indique que le voyage de fin d'année est financé.

## **9- QUESTIONS DIVERSES**

**Dimanche du Son-Rou** : les événements festifs et culturels des premiers dimanches d'été sur la place du Rousson ont fédéré en 2023 de nombreuses associations, créé des partenariats et rassemblé un public nombreux. Le bilan étant très positif, l'opération sera renouvelée en 2024 avec une montée en gamme des artistes qui se produiront. C'est la raison qui motive la demande des organisateurs d'un arrêté d'interdiction de circulation lors des manifestations et d'une participation de la Commune à hauteur de 600 €.

Après débat, le Conseil Municipal :

- Manifeste son soutien moral à cette opération d'animation et de lien social,
- Retient la première demande d'arrêté d'interdiction de circulation,
- Rappelle qu'elle subventionne déjà ArtiPays et VielaJoie,
- S'engage à faire tirer les affiches et flyers,
- Invite les organisateurs à se rapprocher du Comité des fêtes pour nouer un partenariat.
- Leur suggère d'intégrer le coût des prestations des artistes dans une entrée qui serait réglée par les participants,
- Leur conseille de se rapprocher d'autres financeurs (Département Région).

La subvention attribuée à l'association Mémoire de la Résistance est reconduite en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 20.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet